

**Arrêté du 23 janvier 2025
modifiant l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination des membres
du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière
et de la déléguée interministérielle à la sécurité routière**

NOR : INTS2501849A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code des transports, notamment son article R. 1621-11 ;

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 bis ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les conditions de nomination des experts et les modalités de fonctionnement du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Chloé EYSSARTIER (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est nommée membre du comité des experts en remplacement de Mme Latifa OUKHELLOU, démissionnaire.

Article 2

La nomination prononcée au titre du présent arrêté prend effet le jour de sa signature.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 janvier 2025.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La déléguée interministérielle à la sécurité routière,
F. Guillaume